

Chapitre 9 - Méthodes utilisées

1. Démarche générale

L'étude d'impact vise à :

- établir un état initial de l'environnement de la zone d'étude ;
- définir les incidences du projet retenu sur l'environnement, puis proposer les mesures d'accompagnement.

L'établissement de l'état initial et l'examen des critères pertinents permettant d'évaluer les conséquences de la solution retenue sur l'environnement se sont appuyés sur :

- la collecte des données : étude des documents et base de données existants, missions de terrain et consultation de services compétents ;
- l'application des méthodes classiques, qui permettent de proposer les mesures les mieux adaptées pour réduire ou supprimer les impacts du projet sur l'environnement.

Les sources de données utilisées pour la rédaction de l'état initial du projet sont de trois ordres :

- informations recueillies auprès des interlocuteurs et administrations compétents (Direction Régionale de l'Environnement, Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales et de l'Équipement du département concerné, Comité Départemental du Tourisme, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques...);
- visites de terrain ;
- bibliographie existante (cartes, dossiers réglementaires d'urbanismes, études techniques...).

2. Recherches bibliographiques officielles

La grande majorité des données documentaires ont été obtenues auprès des divers services publics dont les administrations déconcentrées de l'Etat, des administrations régionales ou départementales, d'organismes publics et privés ou d'associations. Ces données ont permis de définir un état des lieux dans un champ géographique relativement large. Le tableau ci-après référence les services publics et privés auprès desquels ont été effectuées les recherches documentaires.

A noter qu'une partie des informations inscrites dans le présent document, notamment en ce qui concerne la présentation des variantes du projet, ainsi que la présentation elle-même du projet, sont issues des études préliminaires, d'AVP et du PRO du projet réalisés par Egis Eau.

Les fonds de cartes utilisés sont soit les cartes au 1/25 000, soit des photos aériennes du secteur. Ces fonds de cartes sont les derniers disponibles actuellement. Toutefois, les dates précises de ces documents ne sont pas connues. En fonction de l'évolution de l'urbanisation sur le territoire traversé, des différences avec l'état réel peuvent donc être observées.

Tableau 44 : Source de données pour la rédaction de l'état initial

THEMES	SOUS THEMES	ADMINISTRATIONS OU ORGANISMES CONTACTES	DONNEES RECEUILLIES
Milieu Physique	climatologie	Météo France	Statistiques météorologiques
	Géologie	B.R.G.M.	Données géologiques Site internet Prim.net
	Hydrogéologie	Agence Régionale de Santé d'Ile de France	Localisation des captages d'alimentation en eau potable et des périmètres de protection
		Agence de l'Eau Seine Normandie	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
	Hydrologie	Agence de l'Eau Seine Normandie	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DRIEE Ile de France		Données relatives aux PPR	
Milieu Naturel		DRIEE Ile de France	Inventaire des zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique Périmètre des sites Natura 2000
Milieu Humain	Données socio-économique	I.N.S.E.E.	Statistiques démographiques
	Occupation du sol	DRIEE Ile de France	Listes des installations classées pour la protection de l'environnement
		I.N.A.O.	Périmètres des zones classées en appellation d'origine contrôlée (aucune zone identifiée pour le projet)
	Documents d'urbanisme	Mairies	POS et PLU

3. Le travail sur le terrain

Des reconnaissances de terrain ont été réalisées, afin de compléter les données documentaires recueillies.

4. Rédaction de l'état initial

Les sources de données utilisées pour la rédaction de l'état initial du projet sont de trois ordres :

- informations recueillies auprès des interlocuteurs et administrations compétents (Direction Régionale de l'Environnement, Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales et de l'Équipement du département concerné, Comité Départemental du Tourisme, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques...);
- visites de terrain ;
- bibliographie existante (cartes, dossiers réglementaires d'urbanismes, études techniques...);

En fonction de la nature des informations requises et des données disponibles, l'analyse a été effectuée à deux niveaux :

- une approche dite "globale" portant sur un secteur d'étude élargi, plus vaste que la zone d'étude proprement dite ;
- une approche plus ponctuelle, où les données portent sur des secteurs définis et bien localisés à l'intérieur du périmètre d'étude.

L'évaluation des impacts de l'opération résulte de la confrontation entre les caractéristiques du projet et les données du site à l'état initial. Avant de déterminer les effets de l'opération, il importait donc, dans un premier temps, de définir avec précision les caractéristiques du site à l'état initial.

Pour bâtir cet état initial, il s'agissait, selon les thèmes, d'utiliser un cadre d'étude pertinent vis-à-vis du thème traité. C'est pourquoi, suivant les préoccupations environnementales, l'analyse a porté sur les sites directement concernés par l'opération, leurs abords ou sur un ensemble pouvant être modifié par le projet.

Une consultation des administrations (par courrier ou par Internet) a, parallèlement à cette première synthèse, été engagée au cours de l'année 2013 et complétée par plusieurs visites in situ. Cette démarche a permis de couvrir l'ensemble du spectre des préoccupations environnementales. En retour, elle a permis de garantir une exhaustivité dans l'identification des effets du projet.

Sur la base de ces données d'état initial, l'analyse des caractéristiques techniques du projet a permis une détermination précise des impacts du projet pour chacun des thèmes considérés. Sur la base de l'identification des impacts négatifs du projet, des mesures de suppression, réduction et compensation ont été préconisées.

5. Mise en évidence des impacts du projet

À partir de l'état initial réalisé dans une première phase, les effets des aménagements ont été appréciés à l'échelle du périmètre de l'opération.

Les impacts ont été analysés à partir de conception du projet réalisé par EGIS Eau. Les impacts du projet ont été estimés en phase fonctionnelle mais également pendant la phase de travaux.

Lorsque le projet est susceptible d'avoir une incidence forte sur une composante de l'environnement, des mesures réductrices ou compensatoires ont été mises en place en collaboration avec les concepteurs du projet.

Les impacts du projet ont été mis en évidence grâce :

- à la connaissance du site acquise lors de la rédaction de l'état initial de celui-ci ;
- à la comparaison avec d'autres projets du même type dont les incidences sur l'environnement sont connues ;
- aux documents relatifs au projet d'aménagement.

6. Proposition de mesure de réduction des impacts

Les méthodes de définition des mesures visent en un premier lieu à inscrire le projet en conformité avec les textes réglementaires en vigueur, puis dans un second temps à optimiser l'insertion du projet dans le respect des spécificités de la zone d'étude tant sur le plan physique, naturel qu'humain.

A l'issue de cette démarche initiale, le choix et la définition des aménagements projetés s'inspirent de l'expérience acquise par chacun des participants à l'étude en matière de projets d'aménagement et également des notes et guides techniques.

Les mesures de réduction des impacts sont fondées sur les incidences du projet recensées dans le chapitre correspondant. Elles ont été proposées en accord avec le Maître d'ouvrage.

Elles peuvent être de plusieurs ordres :

- mesures de prévention ;
- mesures d'atténuation ;
- mesures de compensation.

Une partie de ces mesures, liées au déroulement des chantiers (stockage protégé des matières dangereuses, précautions lors des manipulations,...) en particulier, ne sont pas chiffrables à ce stade. La part importante des mesures conservatoires, intégrées au projet, doit être soulignée. Dès sa conception, le projet a adopté des principes de préservation de l'environnement comme la recherche d'une qualité paysagère et architecturale globale.